

Décision 17-DCC-141 du 23 août 2017

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés JMS Automobile et JMS Automobile Mulhouse par la société Centrale Automobile Strasbourg

Posted on: 11 septembre 2017 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Société Centrale Automobile
Strasbourg

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou
organisme(s) concerné(s)**

Sociétés JMS Automobile et JMS
Automobile Mulhouse

Lire

Le texte intégral

34.44 Ko